



ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

BENOIT HAMON
MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA
CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.redressement-productif.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

Paris, le 18 janvier 2013
N° 298/345

**Arnaud MONTEBOURG, ministre du redressement productif,
Benoît HAMON, ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire, et
Guillaume GAROT, ministre délégué à l'Agroalimentaire
se félicitent de la décision du Tribunal de commerce de Poitiers
d'attribuer aux salariés constitués en SCOP la reprise de l'entreprise
ARFEO-BUROFORM de Château-Gontier (53)**

ARFEO-BUROFORM est un spécialiste de la fabrication de mobilier de bureau dont le siège est situé à Château-Gontier (53) où travaillent 180 de ses 315 salariés.

Face à la liquidation judiciaire de leur entreprise, décidée en novembre dernier, les salariés ont choisi de se constituer en SCOP (Société Coopérative de Production) pour relancer collectivement l'activité et sauver 211 postes de travail, sur les deux sites de Château-Gontier (Mayenne) et Valdivienne (Vienne).

Le tour de table nécessaire à la reprise a réuni 2.2 millions d'euros grâce à la mobilisation conjointe des banques, des acteurs et financeurs publics et de l'Économie sociale et solidaire via notamment les fonds de la Confédération générale des SCOP. Le gouvernement a participé au financement de cette solution en apportant une aide à la réindustrialisation sur les fonds du programme des investissements d'avenir.

Cette décision de la justice commerciale marque une victoire pour l'emploi, là où sans la solution de reprise en SCOP portée par les salariés, une saignée de plusieurs centaines d'emplois aurait pu frapper durement des territoires où les emplois perdus sont difficiles à recréer.

La loi pour l'économie sociale et solidaire qui sera proposée au Parlement au second semestre 2013 par Benoît HAMON, en lien avec Pierre MOSCOVICI, ministre de l'économie et des finances, visera notamment à créer un « choc coopératif » pour faciliter les reprises en SCOP par la mise en place d'un droit de préférence pour le rachat d'entreprises par les salariés et en faire un des outils de lutte contre la désindustrialisation des territoires.

Une démarche d'appui se met en place pour accompagner les salariés licenciés, et une démarche est engagée, à l'initiative de l'État et des collectivités locales pour la mise en valeur des potentialités du site de la Pommeraye (Maine et Loire) qui n'a pas été repris.

Contacts presse :

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG - Marianne ZALC MULLER : 01.53.18.45.13

Cabinet de Benoit HAMON - Anne-Sophie de FAUCIGNY : 01.53.18.41.04